

Projet de plan détaillé PLAN D'ACTION NATIONAL LOUP 2013-2017

PARTIE I - UN ETAT DES LIEUX ENRICHI DEPUIS 2008

I.A - L'évaluation du plan 2008-2012 : principaux enseignements

- I.A.1 UNE POPULATION DE LOUPS INSTALLEE DANS LES ALPES ET DONT LA PRESENCE S'AFFIRME HORS DE CELLES-CI ; UN DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE DES METHODES DE SUIVI UTILISEES
- I.A.2 UNE AUGMENTATION DES ATTAQUES DEPUIS 2008, CORRELEE A LA COLONISATION SPATIALE DU LOUP
- I.A.3 UN DEPLOIEMENT IMPORTANT DES MESURES DE PROTECTION DES TROUPEAUX, UNE REFLEXION SUR LES « NOUVEAUX CONTEXTES »
 - **Historique, présentation de la mesure** 323C1, crédits complémentaires engagés pour les situations d'urgence, nombre de contrats et des montants engagés, dépenses par poste : bilan au cours du plan 2008-2012 et analyse ;
 - Etude sur les nouveaux contextes de prédation (ACTeon 2011), en réponse à l'expansion du loup et des difficultés à protéger les troupeaux sur les nouveaux territoires colonisés : caractérisation des nouveaux contextes, identification des mesures de protection existantes ou nouvelles ; premiers résultats : diversité des situations territoriales du point de vue du contexte naturel et des systèmes pastoraux ; mesures de protection utilisées dans les zones historiques pertinentes ; mesures collectives à favoriser pour améliorer l'efficacité de la protection dans les nouveaux contextes ;
 - Premiers résultats de l'évaluation de l'efficacité des moyens de protection après enquête auprès des acteurs agricoles et de l'environnement et travail par un groupe issu du groupe national loup : relative stabilisation du nombre d'attaques dans les zones de présence permanente mais des réalités de terrain complexes à appréhender du fait de la diversité des contextes, notamment dans les nouveaux territoires colonisés et sur les zones de foyers d'attaques ; besoin d'ajuster, consolider et expérimenter la méthodologie d'évaluation de l'efficacité des moyens de protection.
- I.A.4 UN NOMBRE DE DEROGATIONS A LA PROTECTION STRICTE DU LOUP SUIVI DE PEU DE PRELEVEMENTS

I.B - Les dispositions internationales et communautaires : nouveaux éclairages

- I.B.1 LES GUIDELINES FOR POPULATION LEVEL MANAGEMENT PLANS FOR LARGE CARNIVORES (orientations pour les plans de gestion des grands carnivores à l'échelle des populations)
- La souplesse offerte par la distinction entre « population » (référence biologique) et
 « unité de gestion » (échelon de mise en œuvre des actions) ...
- ... dès lors que des objectifs sont définis à une large échelle
- Les clés d'appréciation de l'état de conservation

Ces clés s'entendent, biologiquement et juridiquement :

- En termes démographique et génétique : la notion d'état favorable au-delà de la viabilité
- En terme d'aire de répartition et de diversification des habitats d'accueil
- I.B.2 L'ÉVOLUTION DES SITUATIONS PRÉCONTENTIEUSES OU CONTENTIEUSES AU NIVEAU EUROPÉEN
- La situation finlandaise
- La situation suédoise

I.B.3 - L'ANALYSE DE LA JURISPRUDENCE NATIONALE

- L'examen particulier des circonstances
- L'analyse par le juge du respect dans les arrêtés préfectoraux des conditions fixées par les arrêtés cadre ministériels

PARTIE II - DES OUTILS ET METHODES ADAPTES

II.A - Le suivi biologique de la population de loups

II.A.1 - UNE RESTRUCTURATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PRESSION D'OBSERVATION

Réorganisation intégrant les conditions rencontrées sur les nouveaux territoires colonisés et optimisant les coûts de fonctionnement :

- Mesurer l'évolution de l'aire de présence (croissance géographique / spatiale):
- Afin d'améliorer la réactivité de l'Etat, former des agents ONCFS à la réalisation des constats techniques de prédation sur troupeaux domestiques (puisque ces dommages sont les indices révélateurs de l'arrivée nouvelle du loup dans prés de 50% des situations déjà connues) en anticipation de l'arrivée du prédateur et organiser la surveillance extensive pour une couverture géographique uniforme au plan départemental (sectorisation des correspondants formés) ;

- Assurer une mise en place plus rapide du Réseau de correspondants multipartenaires dès les premiers signes de la présence du loup.
- Mesurer l'évolution démographique (nombre de zones de présence permanente, indicateur Effectif Minimum Retenu):
- Alléger l'organisation du suivi intensif hivernal;
- Améliorer/compléter la détection hivernale des groupes de loups par utilisation du hurlement provoqué en hiver (pour caractériser la présence en cas de non détection par autres méthodes) ;
- Tester l'estimation de l'EMR sur l'ensemble des zones le permettant mais à partir du seul suivi opportuniste extensif.
- Accroître les capacités de remontée d'information
- II.A.2 UNE AMELIORATION DE LA REACTIVITE DANS LA MISE A JOUR DES ESTIMATIONS D'EFFECTIFS
- Réorganiser les analyses génétiques selon une priorisation données aux collectes hivernales, pour des possibilités de modélisation des effectifs totaux (CMR) plus rapides.
- Tester de nouvelles approches de modélisation d'effectif en scindant les données génétiques hivernales en deux lots (octobre-décembre année N, janvier-mars année N+1), ce qui permettrait en juin de l'année N+1 d'avoir les effectifs en date de fin d'année N.
- Tester en complément la conversion entre EMR global (= [EMR moyen obtenu par suivi extensif sur toutes les ZPP « enneigées »] X [nombre de ZPP]) et effectifs totaux obtenus par modélisation des données génétiques.

II.A.3 - UNE REORIENTATION DU RECOURS A LA METHODE DES HURLEMENTS PROVOQUES

 Utilisation estivale en complément des autres méthodes uniquement dans les cas où ces dernières ne permettraient pas de caractériser la présence d'un groupe une année donnée.

II.B - La protection des troupeaux contre la prédation

- Elaboration du cahier des charges détaillé des analyses de vulnérabilité : approche croisée troupeaux / territoires / systèmes de production
- Ajustement, consolidation, validation, expérimentation et mise en oeuvre de la méthodologie d'évaluation de l'efficacité des moyens de protection;
- Constitution d'une base de données relative à la mise en œuvre sur le terrain des moyens de protection (traduction de la base de données 323C1 en une base de données spatialisée par UP)
- Constitution d'une base de données, quantitative et qualitative, sur la présence et l'état des protections;
- Simplification de la mesure 323C1 et adaptation aux nouveaux territoires colonisés par le loup à partir de la prochaine programmation en 2014;
- Sécurisation de l'usage des chiens de protection des troupeaux : travail sur la responsabilité de détention, réflexion sur un processus de sélection des chiens et relance du test d'aptitude et de comportement ;

 Elaboration d'une fiche présentant les modalités d'intervention en cas d'attaque dans les territoires nouvellement colonisés.

L'ensemble de ces points devra permettre de garantir que l'octroi des dérogations (cf. II.D) sera subordonné à la mise en œuvre préalable de mesures de protection

II.C - L'indemnisation des dommages aux troupeaux

II.C.1 - UN MAINTIEN DU DISPOSITIF ET DES ADAPTATIONS

- Simplification du constat ; visa de l'ensemble des pages et signature par l'éleveur
- Création d'accès libres pour les membres du GNL et des CDL au module de requête de Géoloup (données nationales par massif, région, département)

II.C.2 - UN ENJEU: AFFINER LA CONNAISSANCE ET LA PRISE EN COMPTE DES PERTES INDIRECTES

- L'étude ACTeon CEMAGREF « Évaluation de l'impact socio-économique du loup sur les systèmes pastoraux dans les Alpes Françaises » : principaux enseignements
- Les contours possibles d'un protocole d'étude
- Suivis comportementaux et zootechniques
- Choix des sites et troupeaux pilotes
 - II.C.3 EVOLUTION DE LA PROCEDURE DE CONSTAT DE DOMMAGES : DES PISTES DE TRAVAIL
- Etudier le moyen de fluidifier les transferts d'informations et de données pour une meilleure instruction des constats de dommage
- Etudier l'opportunité d'une combinaison constats / indemnité forfaitaire
- En fonction des situations et sur la base du volontariat
- Jusqu'à un certain seuil

II.D - Les interventions sur les spécimens de loups

II.D.1 - LE PRINCIPE GENERAL DE DEROGATION A LA PROTECTION STRICTE DU LOUP;

- La condition relative à l'état de conservation
- La condition relative à l'intérêt à agir
- La condition relative à la recherche de solutions alternatives : l'obligation de protection avant toute autorisation d'intervention sur l'espèce, ou la démonstration étayée de son impossibilité

II.D.2 - LA DECLINAISON NATIONALE ET LOCALE DES « CONDITIONS ET LIMITES »

- Le déclassement du loup de la liste des espèces menacées d'extinction (par modification 2009 de l'arrêté du 9 juillet 1999)
- Les arrêtés cadre ministériels
- Les arrêtés préfectoraux

II.D.3 - METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE GESTION DE LA POPULATION DE LOUPS

- Un nouveau calcul du seuil de prélèvement maximal de loups
- La notion de croissance résiduelle
- Les mesures de risques associés : de non atteinte (+ / -) ; de décroissance
- La maîtrise du braconnage
- Des interventions et des prélèvements ne remettant pas en cause la fonctionnalité du réseau de zones de présence permanente

II.D.4 - ORIENTER CETTE GESTION VERS LA LUTTE CONTRE LA PRESSION DE PREDATION

En cours de plan :

Travailler à la définition d'un outil de diagnostic et d'aide à la prise de décision en matière de gestion de la présence du loup

- Définition des attentes des acteurs départementaux (le département constituant l'échelle départementale de mise en œuvre des procédures de protection des troupeaux et d'intervention sur l'espèce ; ce schéma ne doit pas exclure, et doit même permettre au contraire la coordination et l'échange d'informations entre départements dans les cas de ZPP interdépartementales)
- Définition d'un indicateur spatialisé traduisant les tendances (en quantité et répartition géographique) observées dans les situations d'interactions entre loup et activités pastorales.
- Tester les possibilités de mise à jour « *in itinere* » de l'indicateur selon des modalités a minima en deux temps (afin de mesurer si la valeur obtenue en début de saison est un bon prédicteur de comparaison de sa valeur attendue en fin de saison)

Dès la mise en œuvre du plan (= sans attendre la finalisation des travaux décrits ci-dessus en matière d'outil de diagnostic et d'aide à la prise de décision) :

Renforcer la protection des élevages par une mise en place immédiate des tirs de défense à l'aide d'armes à canon lisse

- Dans les UA
- Pour les troupeaux protégés
- Pour les troupeaux reconnus non protégeables (cf. III.D)

Organiser des interventions graduées en fonction de la pression de prédation

- Utilisation à l'échelle du troupeau du tir de défense à l'aide de canon lisse
- Recours possible au canon rayé sur la base de l'historique d'attaques quantifié (du troupeau ou de celui situé à proximité) de l'année N ou N-1
- Organisation des tirs de défense renforcés : plusieurs tireurs sur le site de pâturage concerné et sa proximité ; usage du canon rayé
- Les tirs de prélèvement

Mobiliser en vue de l'efficacité des interventions lorsqu'elles sont décidées

- Consolidation de l'expertise en termes d'intervention
- Formation des intervenants
- Organisation en vue des interventions, mobilisation des réseaux (chasseurs, louvetiers)

II.E - La communication et l'information

II.E.1 - LA COORDINATION AU SEIN DE L'ETAT

- La formalisation des circuits de circulation de l'information
- L'appui aux nouveaux territoires

II.E.2 - L'ORGANISATION DE LA COMMUNICATION

- La communication en situation courante
- La communication en situation de crise

II.E.3 - LES SUJETS PRINCIPAUX TRAITES PAR LA COMMUNICATION

- Un axe prioritaire sur l'information des éleveurs et bergers
- La sensibilisation du grand public
- L'accompagnement des élus

II.F - La coopération transfrontalière et les échanges internationaux

II.F.1 - LA COOPERATION AVEC L'ITALIE ET LA SUISSE

- Le protocole italo-franco-suisse
- Les réunions du comité permanent et des groupes techniques

II.F.1 - LA COOPERATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ALPINE

- Le cadre général de la convention alpine
- La création de la plateforme « WISO » (Wildlife and Society)

II.F.1 - LA COLLABORATION SUR LE MASSIF PYRENEEN

- La coordination scientifique et technique
- Les axes de travail définis par la déclaration d'intention pour une coopération relative aux « espèces d'intérêt commun » de 2006
- II.F.1 LES ECHANGES AUX NIVEAUX EUROPEEN ET INTERNATIONAL ET LE SUIVI DES PRATIQUES
- Les échanges dans le cadre de la convention de Berne
- Les échanges avec la Commission européenne et les autres Etats membres concernés
- Les échanges techniques et les initiatives non gouvernementales

PARTIE III – UN CROISEMENT DES EXPERTISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE

III.A – ETUDES ET EXPERIMENTATIONS SUR LA PROTECTION DES TROUPEAUX

Expérimentation de nouveaux systèmes de protection des troupeaux

Sous condition:

- de l'existence d'un minimum de références
- de la mise en place d'un comité technique pour le choix et la validation de la méthode
- de la mise en oeuvre d'un protocole technique d'expérimentation pour obtenir des résultats diffusables.
- III.B IDENTIFIER LES FACTEURS GENERANT DES FOYERS D'ATTAQUE (attaques disproportionnées / nombre d'animaux exposés et durée d'exposition) ET INFLUENÇANT LEUR RECURRENCE
- Remarque méthodologique liminaire: distinction nécessaire à opérer entre les échelles de prédation les plus pertinentes pour la mise en œuvre des actions (de protection, de gestion...) et celles les plus pertinentes pour caractériser des situations et identifier les facteurs les générant (objet du développement ci-après)
- Capitaliser sur les bilans des études en cours/déjà effectuées
- En matière de caractérisation des échelles spatio-temporelles de concentration des attaques (étude ONCFS)
- En matière de facteurs pré-analysés (étude AL. Plisson 2011 « vulnérabilité des troupeaux ovins à la prédation du loup dans le parc naturel régional du Queyras »)
- Définir les variables les plus probables à étudier et identifier les acteurs les plus pertinents pour conduire le projet ; définir un cahier des charges et un plan de financement du projet.
- III.D OBJECTIVER LA FAISABILITE DANS DES CONDITIONS ACCEPTABLES DE LA PROTECTION AUX NIVEAUX DU TROUPEAU, DES SYSTEMES D'EXPLOITATION ET DES TERRITOIRES
- Objectivation de cette notion en lien avec un groupe de travail issu du GNL

III.E - POURSUIVRE L'ETUDE DE LA PLACE ET DU ROLE DU LOUP DANS LES ECOSYSTEMES

- Valoriser les acquis scientifiques issus du précédent programme prédateur-proies.
- Définir le cahier des charges pour un éventuel nouveau programme (objectifs, site, méthodes) et le plan de financement.

PARTIE IV- UNE CAPACITE D'ADAPTATION DES ACTIONS EN COURS DE PLAN

IV A - LES PRINCIPES DE LA GESTION ADAPTATIVE

- Le cycle de la gestion adaptative et ses étapes
- Les paramètres à prendre en compte pour la modulation des actions

IV B - LES PRINCIPES ET LES CONTOURS POSSIBLES D'UNE GESTION DIFFERENCIEE

- Une possible gestion différenciée :
 - de la mise en œuvre des moyens de protection
 - des interventions sur les spécimens de loups
 - de la pression de prédation
- L'élaboration d'une typologie de situations par croisement de contextes et de critères

- Le contexte écologique
- Le contexte biologique

Le contexte de l'élevage

PARTIE V – UN SUIVI ET UNE EVALUATION DES ACTIONS MISES EN OEUVRE

V.A – Indicateurs

- Les données relatives au suivi de la population de loups :
- Nombre de ZPP et évolution
- EMR et CMR
- Evolution géographique des ZPT
- Les données relatives à la pression de prédation:
- Nombre de constats réalisés et nombre d'animaux correspondants
- Nombre de constats et nombre d'animaux indemnisés
- Nombre d'unités pastorales concernées
- Nombre d'éleveurs concernés par la prédation par rapport au nombre d'éleveurs ayant contractualisé une mesure de protection
- Les données relatives à l'élevage et aux moyens de protection
- Suivi des indicateurs : contexte naturel, présence et état des protections ;
- Nombre d'éleveurs en zone de présence permanent et temporaire ;
- Evolution du nombre de communes classées en zone d'application de l'OPEDER ;
- Nombre d'éleveurs concernés ayant contractualisé une mesure de protection ;
- Nombre de contrats par type de mesure ;
- Nombre d'éleveurs ayant bénéficié de mesures d'urgence.

Ces indicateurs doivent permettre l'analyse des données au niveau des entités pertinentes (ZPP, massif) de manière à être pleinement utilisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan.

V.B - Evaluation financière

- Bilan par département des dégâts (montants financiers et nombre de victimes) faisant apparaître la proportion des éleveurs ayant signé un contrat de protection dans le cadre du dispositif 323 c du PDRH, et pour quelles options, comparé à l'année précédente ;
- Bilan financier de la mise en œuvre du dispositif 323 c;
- Bilan financier de l'utilisation des crédits d'urgence éventuellement délégués ;
- Bilan financier des opérations de destruction de loups autorisées
- Eventuels transferts économiques locaux (création d'emplois liés à la prévention par exemple).

V.C – Suivi de la mise en œuvre du plan

- Le suivi et la concertation au niveau national : le Groupe National Loup
- Le suivi et la concertation au niveau interrégional et régional : les réunions techniques interrégionales
- Le suivi et la concertation au niveau départemental : les comités départementaux